Département de l'Essonne
DML - Direction des moyens et logistique

**MARCHÉ PUBLIC**
MARCHÉ DE FOURNITURES

# ACQUISITION DE VENTILATEURS NEUFS POUR LES COLLEGES DEPARTEMENTAUX

## Règlement de la consultation (RC)

| | |
|---|---|
| Consultation n° | 3051_1_00 |
| Date limite de remise des plis | Lundi 30 novembre 2026 à 12 heures |
| Procédure de passation | Procédure adaptée ouverte<br>(Article R2123-1 1° - Code de la commande publique) |

# 1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

**Département de l'Essonne**
Direction des moyens et logistique
Représentant : Le Président du Conseil Départemental de l'Essonne
Adresse : Conseil départemental de l'Essonne
Boulevard de France – Georges Pompidou
91012 Evry Cedex
Courriel : contact@essonne.fr
Site internet : https://essonne.fr/

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : L'acquisition de 5000 ventilateurs neufs pour équiper tous les collèges du Département de l'Essonne, réparties en 5 livraisons de 1000 ventilateurs à chaque fois. La prestation doit également comprendre le remplacement des ventilateurs non-conformes qu'il s'agisse d'un problème de pièces manquantes ou d'un appareil défaillant.

| Code CPV | Libellé CPV |
|---|---|
| 39717100-2 | Ventilateurs |
| 39717000-1 | Ventilateurs et appareils de conditionnement d'air |

- **Caractéristiques principales du contrat :**

| | |
|---|---|
| Objet du contrat | Acquisition de ventilateurs neufs pour les collèges départementaux |
| Acheteur | Conseil Départemental de l'Essonne |
| Type de contrat | Marché à Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique) à prix global et forfaitaire mono-attributaire de fournitures |
| Structure | Lot unique |
| Lieu d'exécution | Département de L'Essonne |
| Durée | Au plus tard le 31 mai 2027 |
| Développement durable | Oui |

- **Allotissement :**

Le présent marché n'est pas alloti, son objet ne permettant pas l'identification de prestations distinctes au sens de l'article L. 2113-10 du Code de la commande publique. Il porte sur la fourniture d'un même type de ventilateurs, répondant à des caractéristiques techniques communes, et leur livraison échelonnée sur une plateforme logistique unique. Le conditionnement, le transport et la livraison constituent des prestations accessoires à la fourniture des équipements.

# 2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

- **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- L'Acte d'engagement (AE)
- Le présent règlement de consultation (RC)
- La décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)
- Le Cadre de réponse (CDR)
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP)
- Les formulaires vierges DC1, DC2, DC4,

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer **au plus tard 6 jours** avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

Ces modifications seront signifiées aux candidats via la plateforme électronique AWS pour les candidats qui se seront identifiés lors du retrait du DCE.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : https://www.marches-publics.info.

## 3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

**Important :**

En cas de groupement conjoint, la répartition des prestations entre les membres du groupement doit être annexée. Les coordonnées bancaires de chaque membre doivent être transmises dans le dossier du groupement. En cas de groupement solidaire et en l'absence de répartition précise, le paiement s'effectue :
- Soit sur un compte unique ouvert au nom du groupement,
- Soit sur le compte courant du mandataire s'il est habilité à ce titre par les membres du groupement : dans ce cas, les cotraitants doivent joindre ladite habilitation.

- **Variantes :**

Les **variantes** ne sont pas autorisées.

- **Contenu des plis :**

À l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| **Situation juridique** | |
| Lettre de candidature (DC1) | *Lettre de candidature-Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/DC1-2019.doc* |
| Déclaration du candidat (DC2) | *Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/imprimes_dc/Formulaire_DC2.doc* |
| Lettre de candidature (DC4) le cas échéant | *Le formulaire DC4 est un modèle de déclaration de sous-traitance qui peut être utilisé par les soumissionnaires ou titulaires de marchés publics pour présenter un sous-traitant. Ce document est fourni par le soumissionnaire ou le titulaire à l'acheteur soit au moment du dépôt de l'offre – en complément des renseignements éventuellement fournis dans le cadre H du formulaire DC2 – soit en cours d'exécution du marché public.* |
| Déclaration sur l'honneur | *Déclaration sur l'honneur du candidat attestant que celui-ci ne fait l'objet d'aucune exclusion de plein droit de la procédure de passation conformément à l'article L2141-1 du code de la commande publique* |
| **Capacité économique et financière** | |
| Chiffre d'affaires | *Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles* |
| **Capacité technique et professionnelle** | |
| Moyens humains | *Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années* |
| Moyens techniques | *Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature* |
| Références | *Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique* |

En application de l'article R2344-1 du code de la commande publique, si l'acheteur constate que des pièces ou informations dont la présentation était réclamée au titre de la candidature sont absentes ou incomplètes, il pourra demander au candidat pressenti de compléter son dossier de candidature dans un délai approprié.

**Présentation des documents :** le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

### Documents à produire au titre de l'offre :

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Acte d'engagement | *Acte d'engagement signé de la personne habilitée à engager la société* |
| Pouvoir | *Délégation de pouvoir attestant que la personne signataire de l'acte d'engagement est habilitée à signer et engager le candidat soumissionnaire et ce au montant maximal toutes années confondues, que représente le présent marché public.* |
| Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) | *Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) entièrement complétée.*<br>*(La DPGF est transmise en format Excel pour faciliter le dépôt électronique, les candidats ne doivent pas modifier les renseignements qui y figurent. Ils doivent seulement compléter ce document.) En cas d'incertitude d'un candidat quant à la précision, ou la teneur d'un prix inscrit, ce candidat peut joindre une annexe définissant plus précisément ce que son ou ses prix intègrent de manière exhaustive.*<br>*Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans la DPGF, le candidat sera invité à remettre une nouvelle DPGF rectifiée et confirmer son offre. En cas de refus son offre sera éliminée comme étant non cohérente et déclarée irrégulière.*<br>***L'absence de remise de la DPGF rendra l'offre irrégulière.*** |
| Cadre de réponse (CDR) | *Cadre de réponse complété.*<br>*La remise d'un mémoire technique/annexe commerciale est proscrite.*<br>*Seuls les éléments renseignés dans le CDR et les annexes expressément référencées dans celui-ci, dans les conditions qu'il définit, seront pris en compte pour l'analyse des offres.*<br>***L'absence de cadre de réponse rendra l'offre irrégulière.*** |
| Fiche technique et notice de montage et d'utilisation du modèle proposé | Une fiche technique et notice de montage et d'utilisation du modèle proposé<br>La fiche technique ainsi que la notice de montage et d'utilisation du modèle proposé sont obligatoirement fournies, soit dans des fichiers distincts, soit en annexe du CDR.<br>Dans les deux cas, ces documents sont expressément référencés dans les rubriques correspondantes du CDR. Chaque renvoi indique le nom du document et la page concernée.<br>Les réponses doivent permettre d'identifier clairement les caractéristiques du modèle proposé et les engagements pris pour l'exécution du marché.<br>***L'absence de cette fiche ou notice rendra l'offre irrégulière.*** |

En cas d'absence de l'un des documents précités et présentés comme obligatoire, à produire au titre de l'offre, l'offre du candidat concerné **sera déclarée irrégulière** par l'acheteur.

- **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : https://www.marches-publics.info/.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du Département
du lundi au vendredi de 9h à 16h30
Boulevard de France
91012 Evry cedex
Contact : Hôtel du Département

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

L'offre du candidat doit être remise signée par le candidat.

En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). À défaut de certificat, le candidat est invité à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

En cas de signature papier, le candidat s'engage, s'il est attributaire, à signer manuscritement le contrat rematérialisé au format papier.

- **Remise de plis successifs :**

Le soumissionnaire transmet son offre en une seule fois. Chaque dépôt, quel que soit son contenu est considéré comme une nouvelle offre. Par application l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique (en vigueur à la date de publication de la présente procédure), si plusieurs offres sont successivement transmises par un même soumissionnaire, seule est ouverte la dernière offre reçue par l'acheteur dans le délai fixé pour la remise des offres.

Cette dernière transmission devra donc contenir l'ensemble des pièces exigées pour être regardée comme complète.

- **Remise des offres électroniques :**

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

# 4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| **Critère 1. Valeur technique (60 points)** **- Sous critère 1 : Organisation de la structure dédiée à l'exécution du marché (total de 20 points)** | **Valeur technique** |
| **<u>Item 1 : Organisation logistique et capacité de pilotage des livraisons (15 points)</u>**<br><br>Le candidat présente l'organisation proposée pour assurer la livraison de la totalité des ventilateurs neufs prévus au marché entre mars et mai 2027, dans le respect des contraintes de réception et de stockage définies au CCP. | Cet item sera noté comme suit :<br><br>- **Note de 15 points : réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 11,25 points : réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 7,50 points : réponse moyennement satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 3,75 points : réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| **<u>Item 2 : Sécurisation des approvisionnements — 5 points</u>**<br><br>Le candidat explique comment il sécurise la disponibilité du modèle proposé et de la quantité nécessaire à l'exécution du marché. | Cet item sera noté comme suit :<br><br>- **Note de 5 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 3,75 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 2,50 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 1,25 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |
| **Sous-critère 2 — Qualité des ventilateurs neufs et service après-vente : 30 points** | |
| **<u>Item 1 : Caractéristiques et qualités d'usage des ventilateurs neufs — 15 points</u>** | Cet item sera noté comme suit :<br><br>- **Note de 15 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 11,25 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 7,50 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 3,75 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| **Item 2. Organisation du suivi et disponibilité de l'interlocuteur — 5 points** | Cet item sera noté comme suit :<br>- **Note de 5 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 3,75 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 2,50 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 1,25 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |
| **Item 3 Traitement des non-conformités et mise en œuvre de la garantie - 10 points** | Cet item sera noté comme suit :<br>- **Note de 10 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 7,50 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 5,00 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 2,50 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| **Sous-critère 3 – Performance environnementale de l'offre : 10 points** | |
| **Item 1 : Efficacité énergétique des ventilateurs neufs (6 points)**<br><br>Le candidat précise la puissance électrique absorbée, le débit d'air maximal et la valeur de service du ventilateur proposé, lorsqu'elle est disponible, avec leurs unités et les conditions de mesure.<br><br>Il fournit la documentation correspondante.<br><br>L'appréciation porte sur l'efficacité énergétique du modèle pour le service de ventilation rendu, et non sur la seule faiblesse de sa puissance électrique. | Cet item sera noté comme suit :<br><br>- **Note de 6 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 4,50 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 3,00 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 1,50 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |
| **Item 2 : Durabilité et fin de vie des équipements proposés (4 points)** | Cet item sera noté comme suit :<br><br>- **Note de 4 points** : **réponse très satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité optimale au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 3 points** : **réponse satisfaisante** – les éléments fournis sont complets et apportent une réponse de nature à permettre une prestation de qualité correcte et une exécution convenable au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 2 points : réponse moyennement** satisfaisante - les éléments fournis comportent des défauts mineurs mais apportent une réponse de nature à assurer une prestation de qualité moyenne et une exécution passable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 1 points** : **réponse peu satisfaisante** - les éléments fournis comportent des défauts majeurs et permettent d'assurer une exécution peu acceptable du marché au regard des exigences de l'acheteur<br><br>- **Note de 0 : réponse très insatisfaisante** - les éléments fournis par le candidat sont inexploitables ou absents |

| Critère et pondération | Descriptif |
|---|---|
| **Critère 2. Prix (40 points)** | |
| **Montant de la DPGF :** | Le critère prix sera noté à partir du montant global et forfaitaire TTC de l'offre, figurant dans la DPGF.<br><br>L'offre dont la DPGF est la plus basse se verra affecter la note de 40.<br><br>Les autres offres seront notées proportionnellement à l'offre la moins élevée selon la formule suivante :<br><br>NP = (40 x Po) / P<br>Où :<br><br>NP = note de l'offre considérée<br>Po = montant global et forfaitaire TTC de l'offre régulière et acceptable la moins chère retenue pour le classement.<br>P = montant global et forfaitaire TTC de l'offre analysée.<br><br>Les notes résultantes de l'application de cette formule constitueront la note du critère prix. Seront pris en compte les notes assorties des arrondis aux centièmes. |

| **Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :** | |
|---|---|
| Offre hors délai | Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation. |
| Offre anormalement basse | Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. |
| Offre inappropriée | L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur. |
| Offre irrégulière | L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale |
| Offre inacceptable | Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat |

Classement des offres : En cas d'égalité de classement de plusieurs offres, le critère portant sur la valeur du prix des prestations sera déterminant et privilégié pour le classement final.

- **Négociations éventuelles :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres initiales, sauf si le nombre d'offres reçues et régulières se révèle être inférieur ou égal à trois. Dans ce cas, les demandes de négociation éventuelles sont adressées aux offres reçues.

Les candidats en seront avisés par écrit. En cas de réception d'une seule offre, l'acheteur pourra également engager des négociations avec le soumissionnaire concerné.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.
Toutefois, l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

- **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

| Document | Descriptif |
|---|---|
| Attestation ou contrat d'assurance | Attestation ou contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile |
| Certificat de régularité fiscale | Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales |
| Certificat de régularité sociale | Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise |
| Liste des salariés détachés | Si la société fait appel à des travailleurs détachés au sens de l'article L.1262-1 et L.1262-2 du code du travail, l'ensemble des documents prévus par l'article R.1263-12 et suivants OU une attestation sur l'honneur de non-appel à des travailleurs détachés. |
| Liste nominative des salariés étrangers | Liste nominative des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail |
| Numéro unique d'identification (ex-Kbis) | Par application de l'article R. 2143-9 du Code de la commande publique, dans sa version en vigueur depuis le 1er novembre 2021 : « afin de prouver qu'il ne se trouve pas dans un des cas d'exclusion mentionné au Code de la commande publique, le candidat produit son numéro unique d'identification permettant à l'acheteur d'accéder aux informations pertinentes par le biais d'un système électronique mentionné au 1° de l'article R. 2143-13 ou, s'il est étranger, produit un document délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente de son pays d'origine ou d'établissement, attestant de l'absence de cas d'exclusion" |
| RIB | RIB |

**Les pièces et attestations mentionnées ci-dessous sont à déposer par l'attributaire sur la plateforme en ligne mise à disposition gratuitement par le Conseil Départemental, à l'adresse suivante :**
**http://www.e-attestations.com**

Le délai imparti aux candidats pour produire les justificatifs est de 7 (sept) jours calendaires à compter de la demande formulée par l'administration (le délai comprend les jours fériés, les dimanches et les samedis et commence à courir le lendemain du jour où s'est produit le fait qui sert de point de départ). Lorsque le dernier jour de ce délai est un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai est prolongé jusqu'à la fin du premier jour ouvrable qui suit. Cette demande pourra valablement être formulée par tout moyen (courrier, télécopie, courriel…). Si le candidat ne peut pas fournir les documents dans les délais impartis son offre sera classée irrégulière et le candidat dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne sera sollicité.

# 5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur **https://www.marches-publics.info/**. La réponse est adressée dans le plus brefs délais **mais n'est jamais adressée moins de 6 jours** avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Versailles
56 Avenue de Saint Cloud
78010 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00
Courriel : greffe.ta-versailles@juradm.fr
Site internet : versailles.tribunal-administratif.fr
Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier.

Conformément au Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données (RGPD) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016, transposé par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018, relative à la protection des données personnelles, le Département de l'Essonne dispose d'une politique interne de protection des données, afin de garantir l'ensemble des droits visés au RGPD.

**Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

Code de la commande publique et ses annexes (Legifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021